

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute personne inscrite à un cours auprès de l'Academy For Finance & Insurance Services Sàrl – Rue du Grand-Chêne 8bis – 1003 Lausanne (ci-après désignée « AFFIS »)

Inscription aux cours

Avec son inscription, le/la participant/-e reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions générales.

- L'inscription par voie électronique est définitive.
- Les inscriptions sont traitées dans leur ordre d'arrivée. Dès que le nombre d'inscriptions permet de constituer un cours dans une région, le/la participant/-e en est informé. Les détails relatifs aux cours en présentiel et à la partie en E-Learning, ainsi que les coordonnées bancaires pour le paiement figurent sur les documents d'inscription et ses annexes.
- Avec son inscription, le/la participant/-e s'engage à honorer l'intégralité des versements selon mode de paiement choisi/coché. Ceci vaut aussi bien avant, et après, la transmission des codes d'accès au site d'E-Learning d'AFFIS ou à la plateforme WBT d'AFA/VBV.
- En cas d'annulation des cours par AFFIS (voir ci-dessous), le/la participant/-e est informé/-e par l'AFFIS. Dans ce cas, le paiement du cours est nul et non avenue et les éventuels accès à la partie en E-Learning sont fermés, sauf accord contraire entre les parties.
- Le/la participant/-e s'engage avec son inscription à respecter le/s délai/s de paiement/s et le/s montant/s choisi/s / coché/s (en cas de paiements fractionnés). En cas de retard de paiement, des frais de rappels de CHF 50.- sont facturés en plus. En cas de non-respect prolongé du/des délai/s de paiement/s, le/la participant/-e peut être exclu/-e des cours et son accès au site d'E-Learning peut être annulé. Le paiement total du cours reste du, même en cas d'exclusion.
- Le non-paiement du cours, que ce soit partiel ou total, n'entraîne pas l'annulation de l'inscription.
- Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les participant/-es, et ce pour la durée de la formation/des cours suivis.
- Le/la participant/-e reconnaît avoir pris connaissance des règles applicables et les articles y relatifs pour les cours suivis/règlements d'examens de l'organisme respectif. Admission aux examens AFA : (www.vbv.ch => examens) / IAF : (www.iaf.ch => qualifications => règlement) / Conditions relatives aux membres et crédits de Cicero (www.cicero.ch) .

Dates/lieu des cours de formation et organisation des cours

Le planning des cours et le lieu où se tiennent les formations présentiels sont confirmés par mail.

- Les cours ont lieu au siège de la société à Lausanne, des formations dans d'autres lieux sont possibles et soumis à accord des parties en fonction de la demande régionale et du nombre de participants.
- Les formations ont lieu avec un nombre minimal ainsi qu'un nombre maximal par cours afin de garantir une formation de qualité.
- En fonction du nombre de participants dans une région (exemple : nombre insuffisant pour un cours/session d'examens), AFFIS peut proposer un autre lieu de cours ou d'ajourner une formation/un cours. Dans ce cas, le/la participant/e est informée par mail du changement proposé, il/elle a alors la possibilité de confirmer par mail l'acceptation du nouveau lieu de cours, dans ce cas, la confirmation sera considérée comme définitive. En cas de refus du nouveau lieu proposé/ajournement d'un cours, le paiement des cours est nul et non avenue.

Documents/accès aux documents et outils de formation du site E-Learning

L'accès aux modules de formations sur le site d'E-Learning correspondant au cours choisi, ainsi que les documents, links, résumés, accès aux exercices y relatifs sont compris dans le prix du cours. Les documents remis durant les cours sont également compris dans le prix des cours.

- Sont exclus du prix des cours, les livres et/ou ouvrages autorisés durant les examens et/ou fortement conseillés dans le cadre de la formation.
- Le code personnel d'accès au site E-Learning est envoyé par mail au/à la participant/-e après réception du paiement des cours / 1^{er} paiement pour les paiements fractionnés.
- L'accès au site est strictement personnel, toute transmission à un/des tiers du code d'accès, même pour une courte durée est strictement interdit. Il est également interdit d'ouvrir un accès à un/des tiers et/ou de le/les laisser utiliser et/ou visionner le contenu du site d'E-Learning. Le non respect de ces clauses est systématiquement passible d'une amende et d'une ouverture de procédure de demande en dommages et intérêts.
- Il est strictement interdit au/à la participant/-e de s'approprier, reproduire, distribuer et/ou d'utiliser publiquement, de quelque manière que ce soit, même partiellement, des contenus de supports de formations, des parties ou des informations provenant des formations en présentiel et/ou du site d'E-Learning et/ou de quelconques documents ou links et/ou outils de travail présents sur le site <http://elearning.affis.ch>, sans l'autorisation expresse et écrite de l'AFFIS.
- L'accès est libre 24h/24h, 7jours/7. En cas de panne du système ou de blocage momentané de l'accès au site, le/la participant/-e peut directement contacter par mail la société garantissant la maintenance au site E-Learning. L'adresse mail est transmise avec le mail mentionnant le code d'accès personnel.
- AFFIS ne peut pas être tenu pour responsable en cas de blocage aux accès et/ou au site d'E-Learning, ou en cas de défaut de fonctionnement de ce dernier. AFFIS a conclu un contrat de maintenance qui garantit les accès susmentionnés, elle interviendra immédiatement auprès du gestionnaire du site en cas de problème dès qu'elle en a pris connaissance afin de garantir un service de qualité aux participants.

Modification des dates de formations et du programme des cours

En cas d'absence du formateur/de la formatrice attirée à un cours, que ce soit pour cause de maladie/d'accident ou une autre raison, AFFIS procédera à son remplacement par une personne compétente dans la mesure du possible afin de respecter les dates de formations fixées. Si le remplacement n'est pas possible, AFFIS en informera immédiatement le/la participant/-e, ainsi que de la nouvelle date de formation/du lieu.

L'AFFIS peut procéder à des modifications du contenu du programme ou du prix des formations ainsi que du règlement et des conditions générales. Toute modification mentionnée précédemment sera automatiquement notifiée par mail. Si la modification a lieu entre le moment de l'inscription et le début d'un cours, le/la participant/-e qui souhaite s'opposer à une telle modification doit le communiquer par mail à l'AFFIS dans les trente jours à compter du moment de la notification, toutefois au plus tard le jour précédant le début de la formation. En l'absence d'une communication dans les délais fixés, le/la participant/-e sera présumé avoir accepté la modification.

Formation par modules (le/la participant/-e ne nécessite que un ou plusieurs modules de cours)

Dans le cadre de formation partielle par module, les documents, les accès au site d'E-Learning sont limités au module/s concerné/s. Certaines formations n'ont pas accès au site d'E-Learning, il s'agit principalement de formation de coaching ou de certains cours dans le cadre de formations liées aux crédits de formation de Cicero, par exemple des cours de présentiel de courte durée. Cette information figure dans le descriptif de chaque formation/cours. Le reste des conditions est identique aux indications mentionnées plus haut, ceci est également valable pour le respect du/des délai/s de paiement convenu/s dans le document d'inscription.

Désistement des cours

Lorsqu'un/e participant/-e souhaite annuler son inscription, il/elle doit en avertir AFFIS par écrit ou par mail le plus tôt possible. Les conditions d'annulation suivantes s'appliquent (la date de réception par AFFIS fait foi) :

- Si l'annulation intervient plus de 31 jours avant le début du cours, aucuns frais ne sont dus.
- Si l'annulation intervient entre le 31^e jour et le 14^e jour avant le début du cours, la moitié du prix du cours est facturé.
- Si l'annulation intervient moins de 14 jours avant le début du cours, la totalité du prix du cours est facturé.

En cas de force majeure entraînant l'annulation d'une inscription, le/a participant/-e doit avertir l'AFFIS par écrit ou par mail et détailler les raisons de l'annulation de l'inscription. Un cas exceptionnel est traité individuellement par l'AFFIS qui décidera du bien-fondé de la demande d'annulation formulée pour cas de force majeure. Cette décision de l'AFFIS ne peut pas être contestée.

- Si le cas de force majeure est retenu, le/la participant/-e recevra une proposition de report des cours à une date ultérieure.
- Dans un cas de force majeure retenu et que le/la participant/-e refuse la proposition de report, des frais de dossier d'un montant de CHF 450.- sont tout de même effectifs et immédiatement exigibles.

Divers – conservation des données

Les informations relatives aux présences aux cours sont sauvegardées par l'AFFIS dans un registre des présences. Sur cette base, l'AFFIS émet sur demande d'un/e participant/-e une attestation de présence aux cours suivis. Une attestation peut être délivrée dans un délai de deux ans à compter du début du cours suivi. Les formations donnant droit à des crédits Cicero sont également conservées.

- Les informations relatives aux personnes inscrites à un cours, que ce soit au niveau du/des paiement/s des cours, du genre de cours, de la présence à ces cours, aux résultats d'examens intermédiaires ou finaux, des données personnelles figurant dans les documents d'inscriptions ou tout autre document relatif à la personne inscrite sont conservés à titre de statistique par l'AFFIS.
- La personne qui s'est inscrite à un cours autorise l'AFFIS à utiliser ces données dans le cadre de la gestion administrative du dossier de cette dernière, même si elle se désiste d'un cours.
- Les données peuvent être utilisées à des fins de statistiques ou sur demande des autorités IAF/AFA/Cicero ou autres autorités.
- L'AFFIS s'engage à ne pas divulguer à des tiers, des informations sur les personnes inscrites, hormis aux formateurs, formatrices et entreprises de formations et autorités collaborant avec l'AFFIS pour les cours en relation avec la personne inscrite.
- Le/la participant/-e s'engage à respecter les directives internes des écoles ou entreprises où les formations ont lieu.
- Le/la participant/-e autorise l'AFFIS à demander, à des fins de statistiques, auprès des organismes (IAF/AFA-VBV, CICERO), le détail des résultats de ses examens, il/elle délègue ces organismes du secret professionnel et de la protection des données. Ces informations sont strictement confidentielles et ne sont pas transmises à des tiers sans l'autorisation du/de la participant/-e.
- L'AFFIS décline toute responsabilité en cas de vol d'affaires d'un participant, que ce soit durant les cours ou en dehors de ceux-ci.
- L'AFFIS décline toute responsabilité en cas d'accident durant les cours ou en dehors des horaires de cours.

Confidentialité

- Le/la participant/-e s'engage durant les cours de formations et après son expiration, à garder strictement confidentielles toutes les informations relatives au contrat, aux conditions générales, aux annexes et aux informations mentionnées dans ces documents.

For juridique

Pour toute contestation, le for juridique est situé à Lausanne et est soumis au droit Suisse.